



Direction Départementale des Territoires
et de la Mer (DDTM)
Monsieur le Chef du Service de l'Eau et des
Risques
2, rue Jean Richepin
BP 50909
66020 Perpignan cedex

Nos ref. : 134

Perpignan, le 18 MAI 2022

Objet : avis sur un dossier de déclaration agrivoltaïque, communes de Baho et Villeneuve la Rivière (SAS Ferme PV32, EnerImmo)

Monsieur le Chef de Service,

Vous sollicitez l'avis de la CLE sur le dossier cité en objet. Le projet consiste à construire des serres photovoltaïques pour y cultiver des figuiers, et à réhabiliter un vieux puits pour l'irrigation des cultures.

En termes **quantitatifs**, les faibles volumes sollicités et l'exploitation des premiers horizons quaternaires sont compatibles avec le SAGE.

En termes **qualitatifs**, la réhabilitation de l'ouvrage existant afin de le rendre conforme aux règles de l'art permet de limiter les risques de pollutions pour les aquifères.

Par conséquent, j'émet un **avis favorable** à la réalisation de ce projet.

Veillez croire, Monsieur le Chef de Service, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

ROBERT VILA